



Avis de vacance de poste

L'administration communale de la Ville de Grevenmacher se propose de recruter pour les besoins de son Ecole Régionale de Musique

- **1 enseignant (m/f/d) de Cor avec une tâche de 4-7 heures/semaines**

sous le statut du salarié à tâche intellectuelle, groupe d'indemnité A2, sous-groupe de l'enseignement, avec un contrat à **durée indéterminée** à partir **de l'année scolaire 2025/2026**.

Conditions d'admissibilité :

Les candidat(e)s doivent :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, allemand, français) telles que définies par la loi sur le régime des langues.
- se prévaloir d'un diplôme de Bachelor dans le domaine de la musique, ou présenter un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes correspondant à la formation exigée pour la vacance de poste sollicitée, correspondant au moins au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications (le diplôme de niveau Bachelor doit être inscrit au registre des diplômes).

Les candidat(e)s ne pouvant pas se prévaloir du diplôme de Bachelor et intéressés à introduire un dossier de candidature, doivent se prévaloir d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois, respectivement d'un diplôme étranger reconnu équivalent, ET au moins d'un diplôme du premier prix d'un conservatoire luxembourgeois, respectivement d'un diplôme étranger reconnu équivalent.



Pièces à joindre :

- Lettre de motivation et curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ainsi qu'une photo passeport récente ;
- Acte de naissance ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire bulletin N°3 et N°5 ;
- Copie des diplômes et certificats d'études en l'occurrence une copie du diplôme de Bachelor, une copie du diplôme de fin d'études secondaires, ainsi que le cas échéant une copie du 1^{er} prix dans la branche correspondante ;
- Le cas échéant, une homologation du diplôme de fin d'études secondaires établie par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, pour les candidats ayant accompli leurs études secondaires à l'étranger ;
- Copie de l'inscription au registre des diplômes prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (www.ccss.lu/certificats)

Les demandes de candidatures sont à adresser pour le 28 mars 2025 au plus tard au

Collège des Bourgmestre et Echevins
B.P. 5
L-6701 Grevenmacher

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Pour des renseignements supplémentaires veuillez-vous adresser à l'Ecole Régionale de Musique Grevenmacher au +352 75 03 11 4200.

Grevenmacher, le 14 janvier 2025

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Grevenmacher

